

27 DEC 2024

Nouakchott, le في انواكشوط،

Numéro: الرقم:

ARMP/Pr: 174 - 2024 س ت ص ع:

الرئيسة La Présidente

AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD), statuant en date du 26 décembre 2024, au terme de sa saisine d'office à la suite d'une dénonciation introduite par ATM SOLUTION contre la nouvelle attribution provisoire, par la CMI de la SOMELEC, du LOT 4 du marché « d'acquisition de matériel des réseaux électriques. », objet de l'Appel d'Offres National DAO N° 08/CMI/2024 :

- Dit que la nouvelle attribution provisoire n'est pas en violation de la décision CRD N° 160 du 13 du novembre 2024 ;
- Ordonne la levée de la suspension de la décision d'attribution en question conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arpmp.mr.

Khadija BOUKA

